

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2002**  
**COMPTE RENDU**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 7 novembre 2002 sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

***Etaient présents*** : Mme Joëlle SCHIRRER, M. Vincent FUSTER, Mme Lucille LAMY, Mme Rosine CHAVIN-SIMONOT, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Danièle TETU, M. Jacques MARIOT, Mme Martine BULTOT (à compter de la question 3), M. Jean-Claude CHEVAILLER, Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, Mme Françoise FELLMANN, M. Michel ROIGNOT, Mme Marie-Guite DUFAY (à compter de la question 3), Mme Nicole DAHAN, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Jacqueline PANIER, Mme Françoise PRESSE, Mme Danièle POISSENOT, Mme Corinne TISSIER, M. Michel LOYAT, M. Patrick BONTEMPS, M. Benoît CYPRIANI, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Patrick BOURQUE, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Denis BAUD, M. Jean-Loup COLY, Mme Catherine BALLOT, M. Eric ALAUZET, M. Christophe LIME, Mme Frédérique MOZER, M. Franck MONNEUR, Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 21), M. Emmanuel DUMONT, M. Abdel GHEZALI, Mme Karine GEIGER (jusqu'à la question 32), M. Sébastien MAIRE, M. Marcel POCHARD, M. Jean ROSSELOT (à compter de la question 17), Mme Martine ROPERS, Mme Claire CASENOVE, M. Bernard LAMBERT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Nicole WEINMAN, Mme Françoise BRANGET, M. Pascal BONNET, M. Alexandre CHIRIER (à compter de la question 3).

***Secrétaire*** : M. Sébastien MAIRE.

***Absents*** : M. Jean-Claude ROY, Mme Martine BULTOT (jusqu'à la question 2), Mme Marie-Marguerite DUFAY (jusqu'à la question 2), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER, M. Bruno MEDJALDI, M. Bruno LEGEARD, Mme Annie MENETRIER, Mme Annaïck CHAUVET (à compter de la question 22), Mme Karine GEIGER (à compter de la question 33), Mme Safia N'MINEJ, M. Jean ROSSELOT (jusqu'à la question 16), Mme Catherine PUGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, M. Alexandre CHIRIER (jusqu'à la question 2).

***Procurations de vote*** : M. Jean-Claude ROY à M. Michel LOYAT, Mme Martine BULTOT à Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA (jusqu'à la question 2), Mme Paulette GUINCHARD-KUNSTLER à M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Bruno MEDJALDI à Mme Françoise FELLMANN, Mme Annie MENETRIER à M. Christophe LIME, Mme Annaïck CHAUVET à M. Patrick BOURQUE (à compter de la question 22), M. Jean ROSSELOT à M. Alexandre CHIRIER (à compter de la question 3 et jusqu'à la question 16), Mme Catherine PUGET à Mme Françoise BRANGET, M. Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN à M. Pascal BONNET.

\* \* \*

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire a invité les membres du Conseil Municipal à s'inscrire, dans la mesure de leur disponibilité, pour assurer la présidence des élections prud'homales qui auront lieu le 11 décembre prochain.

Il a ensuite proposé la motion suivante en signe de soutien à Ingrid BETANCOURT :

«Comme je vous l'avais indiqué lors du Conseil Municipal du 10 octobre écoulé, et dans le souci de défendre celles et ceux qui, ici ou ailleurs, incarnent la démocratie, je vous propose d'adopter la motion suivante et de la porter à la connaissance de personnalités pouvant oeuvrer en faveur de la libération d'Ingrid BETANCOURT :

**Au regard du combat difficile que mène Ingrid BETANCOURT, en faveur de la justice sociale, de la lutte contre la corruption et pour la défense des populations les plus défavorisées,**

**Compte tenu de l'implication de l'intéressée pour l'instauration d'une vraie démocratie en Colombie et considérant que son enlèvement le 23 février 2002 est une entrave au débat démocratique dans ce pays,**

**Qu'à travers son action et la situation dramatique qu'elle vit aujourd'hui, nous souhaitons créer un véritable élan de solidarité envers les 3 000 autres personnes enlevées en Colombie,**

**Compte tenu que nous devons l'aider et la soutenir dans ses combats et oeuvrer en faveur de sa libération,**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire Ingrid BETANCOURT Citoyenne d'Honneur de la Ville de Besançon».**

Cette motion a été adoptée à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### **1 - Communication sur la rentrée universitaire**

A l'occasion de la rentrée des 20 000 étudiants, effectif stable par rapport à l'année précédente, M. l'Adjoint MAIRE a fait le point sur les conditions dans lesquelles elle s'est déroulée.

Il a d'abord mis l'accent sur la nécessité de mieux accueillir les étudiants étrangers dont le nombre est en augmentation, et notamment de résoudre pour l'année prochaine le problème de leur logement.

Il a ensuite insisté sur la mise en place de nouvelles filières professionnalisantes, pour une meilleure prise en compte des étudiants handicapés et sur la possibilité de valider les acquis pour l'obtention des diplômes.

Il a également rappelé qu'au niveau de l'animation, Radio Campus avait obtenu une autorisation d'émission définitive.

Il a souligné l'action multiple de la Ville à tous les niveaux de la vie étudiante (intégration, recherche, aides, logement, offre culturelle...) grâce à l'implication de toutes les délégations.

En conclusion, il s'est réjoui du développement de l'image internationale de Besançon dans un contexte de marché concurrentiel entre les villes universitaires.

Un débat a suivi, animé par M. le Maire, M. LAMBERT, Mme BRANGET, M. CHEVAILLER, Mme WEINMAN et M. BONNET.

## **2 - Exercice 2002 -** Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'Assemblée Communale a pris acte de ce bilan.

### ***Conseil Municipal***

#### **3 - Conseil Municipal -** Modification du règlement intérieur

A la majorité, douze Conseillers ayant voté contre, le Conseil Municipal a approuvé ces modifications qui portent sur :

- la composition et les règles de fonctionnement des missions d'information et d'évaluation
- les modalités d'application concernant l'espace réservé pour l'expression de l'opposition municipale dans BVV
- la retranscription des débats de l'assemblée
- l'intégration de la commission consultative des services publics locaux.

### ***Personnel***

#### **4 - Personnel Communal -** Service Communication - Recrutement d'un webdesigner

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce recrutement qui serait pourvu par un agent contractuel pour une durée d'un an avec prorogation par une reconduction expresse.

## ***Finances, ressources budgétaires***

### **5 - Exercice 2002 - Transferts de crédits**

Adopté à l'unanimité.

### **6 - Exercice 2002 - Ouvertures de crédits reprises au budget par décisions modificatives - Crédits complémentaires par reprises sur le compte de dépenses imprévues**

Adopté à l'unanimité.

### **7 - ZAC de Planoise - Locaux commerciaux en rez-de-chaussée d'immeubles - Comptabilisation du non-remboursement partiel par la SAIEMB de la 10<sup>ème</sup> fraction en compte d'associé**

Adopté à l'unanimité.

Montant : 25 827,10 €.

### **8 - Transfert des Centres Sociaux du Centre Communal d'Action Sociale à la Ville - Centre Social de la Grette - Reprise du prêt contracté par le Centre Communal d'Action Sociale**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer l'avenant ou la convention de reprise de prêt pour ce contrat dont la durée résiduelle est de 12 ans et le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2003 de 120 000 €.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE.

### **9 - Vente d'objets promotionnels de la Ville à des partenaires - Modalités tarifaires - Conventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les tarifs des objets promotionnels vendus aux partenaires et a autorisé M. le Maire à signer les conventions correspondantes.

Tarif des articles :

- Tee-shirt : 4,50 €
- Casquette : 3,80 €
- Porte-clés : 3,60 €
- Sacoche : 5,60 €
- Stylo : 0,40 €
- Stylo Musée du Temps : 7,10 €
- Crayon de papier : 0,20 €

- Montre : 18,50 €
- Parapluie : 14 €
- Tapis de souris : 2,30 €
- Coffret cartes postales : 4,50 €

N'ont pas pris part au vote M. le Maire, M. MARIOT, Mme SCHIRRER.

### **Garanties d'emprunt**

**10 - ZAC Les Hauts du Chazal** - Financement des opérations d'aménagement - Garantie par la Ville, à hauteur de 34,4 %, d'un emprunt de 2,5 M€ contracté par la Société d'Equipement du Département du Doubs auprès de DEXIA - Crédit Local de France

Adopté à l'unanimité.

**11 - Société Anonyme d'HLM de Franche-Comté** - Programme de construction de 15 logements locatifs PLUS rue Fabre à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 % d'un prêt de 690 582 € et à hauteur de 100 % d'un prêt de 211 680 €, contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Adopté à l'unanimité

M. BAUD n'a pas pris part au vote.

**12 - Centre Communal d'Action Sociale** - Financements des investissements - Garantie par la Ville à 100 % d'emprunts d'un montant total de 784 000 € contractés auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté

Adopté à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote : M. le Maire, Mme DUFAY, Mme LAMY, M. DEMONET, Mme TETU, M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, Mme WEINMAN, Mme COMTE-DELEUZE.

### **Subventions, participations, attribution, encaissement**

**13 - Subventions aux associations sportives**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

**1) Subventions exceptionnelles**

- |  |         |
|--|---------|
| * DOJO FRANC-COMTOIS<br><i>(augmentation du nombre de licenciés pris en compte dans les barèmes «sport amateur»)</i> | 3 113 € |
| * VOLANT BISONTIN<br><i>(organisation du 2<sup>ème</sup> Trophée de France «Jeunes»)</i>                             | 300 €   |

* AS ORCHAMPS-PALENTE (hand-ball) (action sur les quartiers défavorisés)	2 500 €
* BUC «Escrime» (acquisition de matériel)	450 €
* OLYMPIQUE BISONTIN -Ecole de rugby- (développement de l'école de rugby dans l'agglomération)	750 €

## 2) Pôle Sportif des Montboucons

14 265,20 € au titre de son fonctionnement.

### 14 - Secteur de la Politique de la Ville - Subventions(3<sup>ème</sup> répartition 2002) - Annulation du versement d'une subvention

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé :

- d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaire	Objet du financement	Montant
<i>1) Animation socio-culturelle</i>		
Comité de quartier de Rosemont St-Ferjeux	Suite à l'extension des locaux :	
	- Aide à l'investissement mobilier - Aide au fonctionnement	10 000 € 10 000 €
ASEP (Association Sportive et d'Education Populaire)	Aide à la poursuite de l'aménagement des locaux dont l'association est locataire	10 000 €
<i>2) Prévention Sécurité</i>		
AAVI (Association d'Aide aux Victimes d'Infractions)	Ouverture d'une permanence hebdomadaire dans le quartier de la Grette	1 512 €
Centre Contre les Manipulations Mentales Roger Ikor	Subvention annuelle de fonctionnement	915 €
Habitat 25	Mise aux normes et aménagement de locaux rue Rembrandt pour l'implantation d'un Centre de Loisirs	2 000 €

- d'annuler la subvention à l'Association Sauf'Art «Le pavé dans la mare» qui est en fait versée au titre de l'action culturelle.

N'ont pas pris part au vote : M. BONTEMPS, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA.

## **15 - Secteur Relations Internationales - Subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

### ***1 - à des établissements d'enseignement***

- 131 € au Lycée Victor Hugo pour le déplacement de 17 élèves à Fribourg (Allemagne) du 9 au 16 novembre 2002 (échange scolaire)

- 234 € à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour le déplacement de 6 élèves à Kuopio (Finlande) du 14 janvier au 1<sup>er</sup> février 2002

- et 252 € à l'Ecole d'Auxiliaires de Puériculture pour l'accueil de 6 étudiantes de Kuopio du 15 avril au 3 mai 2002 (échange professionnel)

- 230 € au Lycée BTP des Gravier Blancs pour le voyage de 5 enseignants à Douroula (Burkina Faso), préparatoire à un séjour d'élèves du 21 octobre au 2 novembre 2002 (échange professionnel)

- 61 € au Collège Diderot pour le déplacement de 8 élèves à Fribourg (Allemagne) du 4 au 10 juin 2002

- et 96 € au Collège Diderot pour l'accueil de 8 élèves de Fribourg du 24 au 30 septembre 2002 (échange scolaire)

- 1 220 € au Lycée Pergaud pour le déplacement de 16 élèves à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) du 6 au 14 novembre 2002 (échange scolaire)

- 534 € au Collège Proudhon pour le déplacement de 33 élèves à Gehrden (Allemagne) du 12 au 23 novembre 2002 (échange scolaire)

- 460 € au Collège Victor Hugo pour le déplacement de 25 élèves à Köln (Allemagne) du 2 au 10 octobre 2002 (échange scolaire)

- 423 € au Lycée Saint-Jean pour le déplacement de 30 élèves à Krumbach (Allemagne) du 14 au 23 octobre 2002 (échange scolaire)

- 1 055 € au Collège Saint Joseph/Sainte Ursule pour le déplacement de 13 élèves à Huddersfield-Kirklees (Angleterre) du 19 au 26 novembre 2002 (échange scolaire)

- 216 € au Lycée Saint-Paul pour le déplacement de 12 élèves de South Croydon (Angleterre) du 8 au 16 novembre 2002 (échange scolaire).

## 2 - à des associations

- 534 € à l'Association Comté-Baltique-Amour pour l'accueil de 34 étudiants et élèves de Tver (Russie) du 2 au 10 juillet 2002 (échange culturel et linguistique)

- subvention exceptionnelle de 455 € à l'Association Franco finlandaise pour l'organisation de différentes manifestations, dont l'accueil d'une délégation de Kuopio à l'occasion du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association en décembre 2002.

### 16 - Ecoles primaires et maternelles - Subventions aux classes transplantées ou de découverte (3<sup>ème</sup> répartition 2002)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Ecoles	Dates	Nombre d'élèves	Nombre de journées	Lieu	Coût	Coût	Bénéficiaires
Herriot primaire	18 au 23.11.02	20	120	Fauvettes 25 LEVIER	8,32 €	998,40 €	Fauvettes
Herriot primaire	25 au 30.11.02	16	96	Fauvettes 25 LEVIER	8,32 €	798,72 €	Fauvettes
Helvétie maternelle	14 et 15.11.02	21	42	Roche du Trésor 25 PIERREFONTAINE- LES-VARANS	8,32 €	349,44 €	Roche du Trésor
TOTALS		57	258			2 146,56 €	

### 17 - Enseignement Supérieur et Recherche - Subventions à des associations étudiantes

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Somme attribuée en 2001	Montant de la subvention sollicitée en 2002	Somme proposée en 2002
La Besace BDE de l'ENSMM 26, Chemin de l'Epitaphe 25000 BESANÇON	1 982 €	2 000 €	1 982 €
La Globale étudiante 36 rue Mégevand 25030 BESANÇON Cedex	2 287 €	2 300 €	2 287 €

## **18 - Enseignement Supérieur et Recherche - Attribution de trois allocations de recherche municipales**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé de financer trois allocations de recherche d'un montant équivalent (montant total : 61 758 € en 2002/2003) pour une durée maximale de 3 ans, les thèses étant les suivantes :

- Emilie PARMENTELA : La sémiotique de la réception (Ecole doctorale langage, espace, temps, société)

- Stéphanie CLERC : Utilisation de ressources spatiales pour la surveillance épidémiologique dans les zones les plus démunies de pays en voie de développement (école doctorale homme, environnement, santé)

- Fabien DUBUC : Conception, réalisation d'un ergomètre destiné à analyser la locomotion en fauteuil roulant (Ecole doctorale sciences pour l'ingénieur et microtechniques).

## **19 - Subvention à l'Association La Grave et Burlesque Equipée du Cycliste**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'accorder une subvention de 1 500 € à cette association pour les projets de diffusion complémentaire de son spectacle.

## **20 - Subventions aux syndicats et aux organismes de formation à caractère économique**

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder des subventions dans les conditions suivantes :

- à l'unanimité (trois Conseillers n'ayant pas pris part au vote) aux Unions Locales de syndicats

<b>Organismes</b>	<b>Subvention 2001</b>	<b>Part fixe 2002</b>	<b>Représentativité %</b>	<b>Part Proportion. 2002</b>	<b>Total 2002</b>
CGT	7 252,00 €	1 954,00 €	24,97	5 382,36 €	7 336,36
CGT-FO	6 325,11 €	1 954,00 €	20,62	4 444,70 €	6 398,70
CFDT	8 302,37 €	1 954,00 €	29,90	6 444,96 €	8 398,96
CFTC	3 994,16 €	1 954,00 €	9,68	2 086,64 €	4 040,64
CGC	3 091,67 €	1 954,00 €	5,44	1 173,64 €	3 127,64
<b>TOTAL</b>	<b>28 965,31 €</b>	<b>9 770,00 €</b>	<b>90,61</b>	<b>19 532,30 €</b>	<b>29 302,30</b>

- à l'unanimité (trois Conseillers n'ayant pas pris part au vote) à certains syndicats

Organismes	Subvention 2001	Part fixe 2001	Part proport. 2001	Part fixe 2002	Part proport. 2002	Total 2002
CNCRSF	1 067,14 €	1 067,14 €		1 079,57 €	0,00 €	1 079,57 €
UNSA	1 359,85 €	1 067,14 €	292,70 €	1 079,57 €	296,10 €	1 375,67 €
FSU	1 689,14 €	1 067,14 €	621,99 €	1 079,57 €	629,22 €	1 708,79 €
Groupe des 10	1 067,14 €	1 067,14 €		1 079,57 €	0,00 €	1 079,57 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 183,27 €</b>	<b>4 268,56 €</b>	<b>914,69 €</b>	<b>4 318,28 €</b>	<b>925,32 €</b>	<b>5 243,60 €</b>

- à l'unanimité (douze Conseillers s'étant abstenus) à des organismes d'études et de formation

Organismes	Sommes accordées en 2001	Sommes proposées pour 2002 en €
CIDERES	3 858,48 €	3 903,37 €
CREDES	3 858,48 €	3 903,37 €
BREF-FO	3 858,48 €	3 903,37 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 575,44 €</b>	<b>11 710,11 €</b>

### **21 - Pépinière municipale d'entreprises de Palente - Aide à la formation de créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaire avec Rive Boutique de Gestion**

A l'unanimité, trois Conseillers n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à Rive Boutique de Gestion une participation de 4 574 € pour chacune des entreprises suivantes :

- ITEM sarl
- SONAXIS Sarl
- IDEA GRAPHICS Eurl
- ATELIER 21 Entreprise individuelle
- Corinne GROSPERRIN Entreprise individuelle

et de solliciter les aides des autres collectivités.

### **22 - Info Point Europe Franche-Comté - Encaissement et réaffectation d'une dotation additionnelle de la Commission Européenne**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser cette subvention additionnelle de 5 000 € et de la réaffecter pour le fonctionnement de l'Info Point Europe Franche-Comté.

**23 - Orchestre de Besançon** - Participation au Festival de Musique - Encaissement et réaffectation de recette

A l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé d'encaisser et de réaffecter la somme correspondant à la participation de l'Orchestre de Besançon au Festival de Musique (23 600 €).

MM. ROIGNOT et MONNEUR n'ont pas pris part au vote.

### ***Contrats, baux***

**24 - Transfert de la compétence incinération** - Mise à disposition de biens - Transfert de ressources et de charges - Convention entre la Ville, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) et le SYndicat de BESançon et sa Région pour le Traitement des déchets (SYBERT)

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce transfert qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2003 au profit de la CAGB, elle-même transférant cette compétence au SYBERT à la même date et a autorisé M. le Maire à signer les conventions à intervenir.

**25 - Renouvellement urbain de la Cité des Acacias** - Participation de la Ville au remboursement d'un emprunt - Convention avec l'Office Public d'HLM de Besançon

A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer la convention à intervenir pour la participation de la Ville concernant l'immeuble 8.

N'ont pas pris part au vote : M. LOYAT, M. BAUD, Mme POISSENOT, Mme MOZER, Mme CASENOVE.

**26 - Convention de reversement de taxe professionnelle avec la commune de Chemaudin** - Modification du taux de reversement - Avenant

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification de ce taux qui passe de 30 à 10 % à compter de 2002 et qui sera maintenu jusqu'en 2006.

Montant annuel perçu par la Ville : 30 683 €.

### ***Culture***

**27 - Musée du Temps** - Restauration des collections - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Etat

Adopté à l'unanimité.

Montant de la subvention : 35 900 €.

**28 - Restauration d'objets classés - Vases de Chamars - Programme de travaux 2002 -  
Modificatif à la délibération du 26 juin 2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la modification qui prévoit le versement de la participation de la Ville sur 2002 et non sur les années 2002 et 2003.

***Développement durable***

**29 - Développement durable - Agenda 21 - Lancement de la procédure et d'une phase  
préalable de diagnostic - Demande de subventions - Modificatif à la délibération du  
26 juin 2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modifications qui fixent le plan de financement prévisionnel comme suit :

<b>Coût total du projet :</b>	<b>60 800 € TTC</b>
. participation de la DIREN :	30 400 € TTC
. participation de l'ADEME :	18 239 € TTC
. participation de la Ville :	12 161 € TTC

***Patrimoine, travaux***

**30 - Groupe scolaire Fontaine Ecu - Travaux d'amélioration de la sécurité - Adoption de  
l'avant-projet sommaire et du calendrier des travaux - Demande de subventions**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ce projet dont le montant prévisionnel s'établit ainsi :

- Honoraires d'études	25 000 € TTC
- Travaux tranche ferme	225 000 € TTC
- Travaux tranche conditionnelle	<u>80 000 € TTC</u>
TOTAL	330 000 € TTC

**31 - Ecole Maternelle Fontaine Ecu - Remplacement des menuiseries extérieures -  
Adoption du projet - Demande de subvention**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé ces travaux d'un montant estimé à 100 000 € TTC dont 50 000 € pour la tranche ferme et 50 000 € pour la tranche prévisionnelle.

## **Urbanisme**

### **32 - ZAC Pasteur - Dossier de réalisation et modification du POS Centre**

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre et deux s'étant abstenus, le Conseil Municipal a décidé de supprimer une servitude d'emplacement réservé pour cheminement piétonnier reliant la Grande Rue à la rue du Lycée et de lui substituer une servitude de passage public.

### **33 - Opération Pasteur - Déclassement d'un volume souterrain rue du Loup nécessaire à la réalisation du parking - Enquête publique**

A la majorité, onze Conseillers ayant voté contre et douze s'étant abstenus, le Conseil Municipal a approuvé le principe de ce déclassement et a autorisé M. le Maire à engager les procédures adéquates.

### **34 - Centre d'Affaires La City - ZAC Louise Michel - Bilans révisés et prévisionnels d'aménagement et de construction au 30 juin 2002 - Avenant n° 6 au traité de concession - Modificatif à la délibération du 26 septembre 2002**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé la date fixant le bilan de clôture de l'immeuble I au 31 décembre 2001, et non au 31 décembre 2002 comme indiqué par erreur dans la délibération du 26 septembre 2002.

### **35 - Secteur Sauvegardé Battant/quai Vauban - Plan de sauvegarde et de mise en valeur - Approbation de la modification**

A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de modification qui portait sur :

- des adaptations du document graphique qui consistent à :
  - . restituer l'alignement historique dans l'hypothèse d'un renouvellement du bâti au n° 17, rue Claude Pouillet,
  - . supprimer la protection «espace soumis à protection particulière» au fond d'une courette aux n° 27, 29, rue Claude Pouillet, cette protection ne trouvant aucune justification au vu du bâti environnant.
- la modification des articles 1 et 2 du règlement qui interdisent la création d'installations classées soumises à autorisation et ne permettent pas d'accueillir certaines installations techniques nécessaires au bon fonctionnement d'activités urbaines traditionnelles (notamment les climatisations).

### **36 - Acquisition à M. Claude NICOT d'une partie de sa propriété chemin de l'Epitaphe**

Adopté à l'unanimité. Montant : 3 928,11 € (1 031 m<sup>2</sup>).

**37 - Aliénation d'un terrain communal à l'Etat pour l'implantation de l'UFR Médecine  
2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycles**

Adopté à l'unanimité.

Aliénation à titre gratuit représentant 307 476,20 € pour 8 770 m<sup>2</sup>.

**38 - Aliénation d'un délaissé de voirie rue Leverrier à M. et Mme Bernard BOLE**

Adopté à l'unanimité.

Montant : 520 € (68 m<sup>2</sup>).

***Achat, marchés***

**39 - Marchés annuels de l'année 2003 - Autorisation de signature**

Adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 21 heures 10.

Hôtel de Ville, le 8 novembre 2002  
Le Maire,

Jean-Louis FOUSSERET.

Affiché à Besançon le 13 novembre 2002  
Le Maire,